

## URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « ROOFTOP 2 srl », représentée par Monsieur SUYKERBUYK Filip, dont les bureaux se trouvent Avenue Jean Monnet 1 à 1401 Baulers.

Le terrain concerné est situé Avenue du Domaine, 1 à 1300 Wavre et cadastré division 3, section C n°280, 281C, 281D, 291A, 292A, 292<sup>E</sup> et 293G.

La demande de permis porte sur :

- La construction de trois immeubles de logements de 7 étages (27 unités de logement par immeuble) ;
- L'aménagement d'un coworking au pied de l'immeuble central ;
- L'aménagement des abords dont l'accès au site, la création des voiries carrossables, des parkings et des locaux vélos ainsi que les divers aménagements paysagers ;
- La construction d'un petit local technique à l'entrée du site ;
- L'abattage en grande partie sanitaire des arbres morts et malades ;
- En moindre proportion, l'abattage sacrificiel des arbres se trouvant sur l'emprise du projet ;
- un plan de replantation ;

L'enquête publique est organisée à la suite de l'introduction, par le demandeur, d'une demande de plans modificatifs.

Les plans ont été adaptés à la suite de la réception de deux avis :

- L'avis du service Prévention, en date du 16/01/2025 ;
- L'avis du Département de la Nature et des Forêts (DNF), en date du 12/02/2025, lequel a fait l'objet d'une demande de dérogation.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial : L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Mickaël Huybrechts), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier peut également être consulté durant la période d'enquête au Service urbanisme (Place des Carmes, 8, au 1<sup>er</sup> étage, à 1300 Wavre) :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (sur rendez-vous),
- Le mardi 10 février 2026 de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous).

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be). À défaut, pour les consultations jusqu'à 20 heures, la permanence pourrait être supprimée.

**L'enquête publique est ouverte le 06 février 2026 et clôturée le 20 février 2026.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be)

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique n° 24/250.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 20 février 2026 à 11h, au Service urbanisme.

A Wavre, le 28 janvier 2026